

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 576 abrogeant, pour compter du 1er juin 1938, l'arrêté n° 305. du 31 mars 1938, nommant provisoirement M. l'administrateur adjoint Berger, juge suppléant près le tribunal de première instance de Djibouti

n° 576

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 juin 1938

Numéro JO
n° 499 du 30/06/1938

Date du numéro
30 juin 1938

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 305, du 31 mars 1938, nommant provisoirement M. Henri Berger, administrateur adjoint des colonies, juge suppléant près le tribunal de première instance de Djibouti est abrogé pour compter du 1er juin 1938.